



**Conseil Communal**  
**Séance du 11 septembre 2023**

**Objet :**     **Parking Cité : quel avenir pour la dalle en surface ?**

Monsieur le Bourgmestre,

Il y a quelques mois le Collège a pris ses responsabilités en octroyant à Interparking le renouvellement du permis d'environnement pour l'ensemble du parking Cité sauf la dalle en surface.

Dans un souhait d'améliorer et de pacifier et espace public et de contribuer également à renforcer la qualité de la rénovation de la Cité Administrative à son environnement direct, il était évident de ne plus permettre le parking en surface.

Ce quartier du centre historique, rempli de monuments classés, est amené à devenir un quartier accessible via les modes actifs comme le tram. Réduire la place de la voiture apparaît donc comme une continuité des politiques menées en la matière par le Collège. Dès lors, le stationnement en surface n'apparaît plus comme un bon aménagement des lieux.

Monsieur le Bourgmestre, voici ma question:

- En avril 2023, le Collège a renouvelé le permis d'environnement du parking Cité, à l'exception de la dalle en surface. Y a-t-il un projet élaboré? Si oui, quel est-il et dans quel délai verra-t-il le jour?

Merci pour vos réponses.

Grégory Benvegna